



经济及社会理事会

Distr.
GENERAL

E/CN.4/2000/141
28 March 2000
CHINESE
Original: FRENCH

人权委员会
第五十六届会议
议程项目 9

在世界任何地区人权和基本自由
遭受侵犯的问题

布隆迪共和国常驻联合国日内瓦办事处代表团

2000年3月27日致人权委员会

第五十六届会议秘书处的

普通照会

布隆迪共和国常驻联合国日内瓦办事处和其他国际组织代表团向人权委员会第五十六届会议秘书处致意，并谨此提出所附普通照会，* 请将照会内容收入作为委员会文件发表的布隆迪人权情况报告的更正，因操作上的原因，该部分内容未能收入报告的最后文本(E/CN.4/2000/34)。

* 附件不译，原文照发。

ANNEXE

Commentaires sur la partie historique du Rapport sur la situation des droits de l'homme au BURUNDI,
Document E/CN.4/2000/34

1. Au paragraphe 20, il faudrait remplacer les lignes 1 à 4 par : "Au XIX Siècle, un conflit de succession engendre la scission de la dynastie Ganwa en deux lignages rivaux: les BEZI et les BATARE. La colonisation a entretenu cette rivalité dans son intérêt jusqu'à la naissance des partis politiques. Les BEZI ont massivement adhéré à l'Union pour le Progrès National (UPRONA) indépendantiste et les BATARE au parti démocrate chrétien (P.D.C) favorable à la tutelle et soutenu par la métropole".
 - la dernière phrase du paragraphe devrait s'écrire ainsi : "Entre- temps, une concurrence déloyale entre les successeurs potentiels du Prince Louis RWAGASORE à la tête de l'Uprona et du Gouvernement se solde par la rivalité entre HUTU et TUTSI.
Et ajouter à la fin : La montée de l'extrémisme ethnique débouche en janvier 1965 par l'assassinat du Premier Ministre Pierre NGENDANDUMWE suivi d'une première tentative du coup d'Etat et de la répression en Octobre de la même année.
2. Au paragraphe 21, à la 5^{ème} ligne: après Tanzanie, ajouter " depuis 1965".
 - A la dernière ligne; ajouter après communauté: " approximativement 300.000 personnes".
3. Au paragraphe 22, à la dernière phrase; la modifier comme suite: — en vue de situer les responsabilités, traduire en justice les responsables des tueries et les spoliateurs des biens des disparus.
4. Au paragraphe 23; à la ligne 3, modifier la phrase comme suite: Mais le pouvoir demeure entièrement entre les mains des TUTSI dont certains responsables instituent la persécution des confessions religieuses et la discrimination ethnique dans les écoles (I- U).
5. Au paragraphe 24; à la 2^{ème} ligne, il faudrait formuler ainsi la phrase: " En 1988, en réaction à de nouveaux massacres et à leur répression; il constitue.....